

N° : DE/46/5.4/11.07.2022-1

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des          DELIBERATIONS DU CONSEIL          DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	16
Présents	27	Absents non représentés :	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Sorgues, le 11 juillet 2022, après convocation légale reçue le 05 juillet 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M Patrice DE CAMARET, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Valérie PEYRACHE, M Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE,

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET-OLIVI), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Laurent COMTAT (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Marc MOSSÉ, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON, (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Aurélie VERNHES (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Gêrôme VIAU (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Patricia COURTIER, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Jean-Claude RUSCELLI

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Thierry ROUX** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions du Président**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**Décision n°85 du 30 mai 2022.**: Signature du marché subséquent ordinaire n° 40 de l'accord cadre 2021-05 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR, pour des travaux sur le parvis et les fontaines ainsi que 16 colonnes lumineuses,

sur la commune de MONTEUX, Zac de BEAULIEU. Le présent marché subséquent n° 40 est conclu pour un montant de 235 735.40€ H.T soit 282 882.48€ TTC pour six mois.

**Décision n°86 du 30 mai 2022** : Signature du marché subséquent ordinaire n° 56 de l'accord cadre 2021-04 avec l'entreprise COLAS France, 1575 chemin de la Grange des Roues, établissement de Sorgues, 84275 VEDENE Cedex, pour la réalisation de travaux concernant la création d'une voie de sortie sur l'axe vert y compris le réseau pluvial sur l'esplanade zone 1, sur la commune de Monteux, ZAC de Beaulieu. Le présent marché subséquent n° 56 est conclu pour un montant de 709 014.75 € H.T. soit 850 817.70€ TTC pour six mois.

**Décision n°87 du 30 mai 2022** : Signature d'une convention avec l'agence de communication DEVISOCOM 270, Chemin de la Cristole, 84000 AVIGNON pour le développement du concept INTRIGUE DANS LA VILLE pour la ville de PERNES LES FONTAINES (Intrigue N°1- Réédition N°2)

L'Office de Tourisme Intercommunal Porte du Ventoux s'engage à :

- Commander 500 kits par lot de 100 d'une valeur de 10,00€ TTC l'unité.
- Verser la somme de 180€ TTC correspondant au pack de communication pour une réédition.

La présente convention est conclue pour une durée de vingt-quatre (24) mois. Elle prendra effet à compter de la date de livraison des premiers kits en juillet 2022 et prendra fin en juillet 2024. Si au terme des 24 mois l'intégralité des kits n'a pas été écoulee, l'Office de Tourisme Intercommunal Porte du Ventoux s'engage à commander et à régler la totalité des kits restants et ce dans un délai maximum d'un mois.

**Décision n°88 du 02 juin 2022** : Signature d'une proposition commerciale pour l'accompagnement au passage à la M57 sur SEDIT GF pour le Service des Finances de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat avec la société BERGER-LEVRAULT Le Mila-195, Rue Alfred Sauvy-34470 PEROLS pour un montant de :

- Mise à jour du logiciel 2 500 € HT
- Prestations d'accompagnement 2 040 € HT

Soit un montant total de 4 540 € HT.

**Décision n°89 du 02 juin 2022** : Contractualisation d'une ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 4.000.000 € avec la Caisse d'Epargne. Conditions :

Montant : 4.000.000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt applicable à chaque versement : Taux fixe 0.80% l'an

Commission de non utilisation : 0.20%

Frais de dossier : 4.000€

**Décision n°90 du 07 juin 2022** : Acceptation du devis de l'entreprise SARL SAROM ,15 avenue Pierre Grand - Bureau N° 10 du MIN de Cavaillon - 84300 CAVAILLON pour la collecte des bornes de point apports volontaires sur le territoire de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat. Pour un montant forfaitaire pour 3 jours de 2 600,00 € H.T soit 2 860,00 € TTC.

**Décision n°91 du 08 juin 2022** : Signature du marché n° 2022-08 pour une mission de Maitrise d'œuvre concernant l'aménagement de voirie et d'éclairage public, avenue Thomas Edison, commune de SORGUES avec le Bureau d'Étude Infra-TEC ZI de St Tronquet 84130 LE PONTET

Le marché est conclu pour un montant de : 18 900.00 € HT soit 22 680.00 € TTC.

**Décision n°92 du 09 juin 2022** : Signature du marché subséquent ordinaire n° 24 pour la réalisation de travaux concernant l'aménagement d'espaces verts sur la commune de Monteux,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 22 juillet 2022

Affiché le : 22 juillet 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN

LES SORGUES DU COMTAT

ZAC de Beaulieu avec l'entreprise PEC, Chemin des Jonquiers, BP 13, 84210 Pernes-les-Fontaines, pour un montant de 287 579.90 € H.T. soit 345 095.88 € TTC.

Le présent marché subséquent n° 24 a une durée initiale d'un an après signature de l'OS 1.

**Décision n°93 du 09 juin 2022 :** Acceptation de la proposition financière du bureau d'étude HORIZON CONSEIL, 23 rue Fauchier 13002 MARSEILLE, pour la réalisation d'une étude de circulation et de mobilité sur les centres-villes des communes de Monteux, Pernes et Sorgues, bénéficiant du dispositif des petites villes de demain.

Le montant de cette étude est de :

- Phase Diagnostic 21 300€ HT
- Phase Enjeux et Propositions 17 450€ HT
- Deux réunions supplémentaires pour un coût de 1 200€ HT.

Soit un total de : **39 950€ HT soit 47 940€ TTC**

**Décision n°94 du 15 juin 2022 :** Signature d'une convention de partenariat avec les instances relevant du secteur de la justice en accueillant des personnes majeures condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) via le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Carpentras (SPIP) pour l'accueil sur les communes de Sorgues et Bédarrides. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du jour de sa signature, avec tacite reconduction à l'issue de cette période.

**Décision n°95 du 15 juin 2022 :** Signature d'une convention de partenariat avec les instances relevant du secteur de la justice en accueillant des personnes majeures condamnées à un Travail d'Intérêt Général (TIG) via le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Carpentras (SPIP) pour l'accueil sur les communes de Monteux, Pernes les Fontaines et Althen des Paluds. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du jour de sa signature, avec tacite reconduction à l'issue de cette période.

**Décision n°96 du 20 juin 2022 :** Signature d'un contrat avec ONET SERVICES-143 avenue de la Moineaudière – 84320 ENTRAIGUES pour une prestation de nettoyage de l'Office de tourisme ainsi que des locaux occupés par les managers de centre-ville à Monteux. Proposition tarifaire : Pour l'Office du tourisme : prestation hebdomadaire de 3 H pour un montant de 279,30 € HT/mois.

Pour les locaux « cœur de ville » : Prestation hebdomadaire de 1h pour un montant de 93.10 € HT.

Prix HT/heure de nettoyage : 21,47 €.

La mission commencera à la date de signature du contrat et ce pour une année renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

**Décision n°97 du 20 juin 2022 :** Signature du marché n° 2022-09 avec la Société C2i, Agence de Lyon : Chemin de Taffignon 69630 ; Agence de Valence : 285 rue Jean Rostand 26800 Portes-les-Valence (mandataire) et l'Atelier Takt, 147 bis cours Berriat 38000 Grenoble (cotraitant) pour une mission de Maîtrise d'œuvre concernant la requalification de l'Avenue René Cassin sur la commune de MONTEUX. Le marché est conclu pour un montant ferme et définitif de 39 700€ HT soit 47 640€ TTC.

**Décision n°98 du 23 juin 2022 :** Signature d'un contrat avec l'entreprise Constructions Modulaires Services, 1957 route des Paluds, 13550 Noves pour la location de 5 modules vestiaires et sanitaires pour le Centre Technique Communautaire de Pernes les Fontaines.

Le contrat de location est conclu pour un montant de 27.60 € H.T. par jour calendaire.

- Les frais de désassemblage s'élèvent à 490.00 € HT
- Les frais de transport retour camion + remorque avec grue, zone 2 s'élèvent à 816,00 € HT

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 22 juillet 2022

Affiché le : 22 juillet 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_100-104-248400293-20220711-DE11072022\_

• Les frais de transport retour porteur seul, avec grue zone 2 s'élèvent à 248.00 € HT  
Le contrat prendra effet à compter du 15 juillet 2022 pour une période de six (6) mois,  
renouvelable 1 fois par tacite reconduction pour une période identique.

**Décision n°99 du 28 juin 2022** : Paiement d'une facture avant service fait pour la réservation de  
la 32<sup>ème</sup> convention nationale de l'ADCF du 05 au 07 octobre 2022.

**Décision n°100 du 30 juin 2022** : Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse  
et de la Banque des territoires au titre du dispositif PVD pour la réalisation d'une étude relative à  
l'amélioration de la qualité des espaces publics de proximité-volet « Etude de propreté urbaine ». L'étude de propreté urbaine des espaces publics sur les 3 centres villes est d'un montant de dépenses estimé à 42 000 € TTC et ce projet est éligible au titre du dispositif Petites Villes de Demain. La Communauté d'Agglomération sollicite une subvention de 10 % auprès du Département de Vaucluse et une subvention de 10 % auprès de la Banque des territoires.

**Le Conseil communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

